



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**

**Bureau des collectivités territoriales et
de l'environnement**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière de basalte
située aux lieux-dits Lachamp et Les Fourches 43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE
déposée par la société CARRIERES ET CONCASSAGE DU VELAY**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE/2020-113 du 13 août 2020, la demande déposée par la **Société CARRIERES ET CONCASSAGE DU VELAY** en vue de l'autorisation d'exploiter une carrière de basalte située aux lieux-dits Lachamp et Les Fourches sur le territoire de la commune du MONASTIER SUR GAZEILLE sera soumise à enquête publique

du 7 septembre au 7 octobre 2020 à 12 h

Pendant cette période, le dossier d'enquête au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, qui comporte une étude d'impact, sera déposé en mairies du MONASTIER SUR GAZEILLE, de COUBON, de CHADRON, d'ARSAC EN VELAY, de LANTRAC, de SAINT-MARTIN DE FUGERES, et de SOLIGNAC SUR LOIRE pour être tenu à la disposition du public. Le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné le commissaire enquêteur qui est M. Henri OLLIER, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairies du MONASTIER SUR GAZEILLE, de COUBON, de CHADRON, d'ARSAC EN VELAY, de LANTRAC, de SAINT-MARTIN DE FUGERES, et de SOLIGNAC SUR LOIRE ,
- soit adressées au commissaire enquêteur à la mairie du MONASTIER SUR GAZEILLE (siège de l'enquête),
- soit adressées au préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-enquetepubliqueccv@haute-loire.gouv.fr,
- soit exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public à la mairie du MONASTIER SUR GAZEILLE les :

- lundi 7 septembre 2020 de 13 h 30 à 16 h 30
- samedi 19 septembre 2020 de 9 h à 12 h
- samedi 26 septembre 2020 de 9 h à 12 h
- mercredi 7 octobre 2020 de 9 h à 12 h

Le public pourra demander des informations auprès de M. Christian ROLLE au 04 71 08 80 33 ou consulter le dossier de demande d'autorisation sur le site internet des services de l'État : www.haute-loire.gouv.fr, rubrique Publications - Enquêtes publiques - Installations classées pour la protection de l'environnement (régime d'autorisation).

A l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies du MONASTIER SUR GAZEILLE, de COUBON, de CHADRON, d'ARSAC EN VELAY, de LANTRAC, de SAINT-MARTIN DE FUGERES, et de SOLIGNAC SUR LOIRE ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également insérés et consultables sur le site internet des services de l'État pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Cette décision sera notifiée à l'exploitant.